



COMMUNIQUE

Bank Al-Maghrib et China Banking Regulatory Commission signent un Mémorandum d'entente entre Superviseurs

Rabat, le 10 juin 2016

Bank Al-Maghrib (BAM) et *China Banking Regulatory Commission* (CBRC) ont procédé, le vendredi 10 juin 2016, à la signature d'un Mémorandum d'entente portant sur la coopération entre les deux Institutions en matière de contrôle bancaire, d'échange d'informations et de coopération générale.

Cet accord entre la CBRC, agence de régulation du secteur bancaire de la République Populaire de Chine, et BAM s'inscrit dans le cadre des bonnes pratiques internationales en matière de contrôle bancaire préconisées par le Comité de Bâle et par le Conseil de stabilité financière visant le développement d'une supervision bancaire consolidée et transfrontalière.

Ce mémorandum prévoit notamment les aspects de coopération suivants :

- Echange des informations et de la documentation utiles à l'exercice des missions qui sont dévolues aux deux parties par les textes régissant leur activité dans le domaine de la supervision bancaire ;
- Coopération en matière de surveillance des établissements transfrontaliers et de contrôles sur place ;
- Coordination en matière de traitement des difficultés et de résolution de crise ;
- Concertation sur les sujets d'intérêt commun relatifs à la surveillance des établissements assujettis ; et
- Echange des expériences en matière de supervision et de réglementation bancaire.

L'accord a été signé, au siège de la Banque Centrale à Rabat, par Monsieur Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib et Monsieur Wang Zhaoxing, Vice-Président de la CBRC.

Contact presse :

Nouaim SQALLI

Tel : 06.66.208.246

E-mail : n.sqalli@bkam.ma

Suivez nous sur Twitter @bankalmaghrib